

BULLETIN N° 8

SOMMAIRE : I - COMPTE RENDU DE LA C.A. DU 23.02.75
II - INFORMATIONS CORPORATIVES.

- / -

I - COMPTE-RENDU DE LA C.A. DU 2ème DEGRE DU 23 FEVRIER 1975

Présents : membres élus : ADELEINE, AYARD, GREFFIER, ELZIERE, PIOLET, VARIN,
VITALI, ZERBIB.

Gouvernorats représentés : BIZERTE, GAFSA, KAIROUAN, LE KEF, NABEUL
SOUSSE.

1° - Tour d'horizon des gouvernorats :

Au Lycée de KAIROUAN, le 23 janvier, jour de la grève des enseignants tunisiens, les élèves protestent contre la mauvaise nourriture qu'on leur donnait au réfectoire. Ils font un émeute, pénètrent dans le bureau du Surveillant Général, le brisent, brûlent quelques papiers. Le calme revient ensuite.

Le 11 février, plusieurs élèves sont exclus par l'administration ; l'après-midi trois professeurs tunisiens et deux coopérants vont demander des explications au Proviseur.

A 16 heures, ils font le compte-rendu de leur audience auprès de l'ensemble des professeurs. Le Proviseur entre alors dans la salle où ils se tiennent, et interdit la tenue de la réunion. Les professeurs restent cependant et continuent la réunion. Les professeurs tunisiens font alors une motion demandant la réintégration des élèves exclus et leur passage devant le conseil d'éducation. Elle est signée par 50 collègues tunisiens et 17 français (sur 22).

Le lendemain 12 février, les exclusions continuent : les élèves refusent alors les cours.

A 12 heures, M. CARE, venu de Tunis, réunit les coopérants et leur demande de séparer leur action de celle de leurs collègues tunisiens. Il propose de faire parvenir une motion au M.E.N.

Les coopérants rédigent alors une motion faisant ressortir que le conseil d'Education n'a pas été consulté sur les exclusions. Elle reçoit 19 signatures.

Le 14 février cette motion est déposée au "87". Le même jour, Monsieur CARE téléphone que le M.E.N. est prêt à prendre des mesures de clémence.

Mais les jours suivants, aucune réponse ne parvient du M.E.N.

.../...

Le lundi 17 février, une délégation chez le Proviseur s'entend dire que l'affaire ne concerne pas les professeurs, 32 élèves ont été exclus, 18 définitivement et 14 pour un mois ; Or, presque tous sont en 6ème ou 7ème année.

A 18 heures, les professeurs se réunissent et décident de reporter les conseils de classe. Le Proviseur interdit à nouveau la réunion, demande aux participants de sortir. Ils restent dans la salle, le Proviseur aussi, empêchant la réunion de se poursuivre normalement.

L'affaire en est restée là.

Les coopérants se placent uniquement sur le plan syndical et insistent sur l'arbitraire des exclusions prononcées en l'absence de consultation du Conseil d'Education.

PIOLET : le MEN a fait connaître sa position au cours d'une audience accordée à l'A.P.F.T. par Mr. ZGHAL à propos des problèmes de l'Enseignement Supérieur. Mr. ZGHAL a évoqué deux possibilités de non-renouvellement de contrat :

- le cas "noble" lorsque le coopérant peut être remplacé par un tunisien de même valeur,
- l'autre cas (hormis de rares cas d'insuffisance pédagogique) lorsque le coopérant a eu une activité syndicale ou politique.

Le Secrétaire d'Etat a alors évoqué l'exemple de KAIROUAN. Il a jugé l'attitude de certains coopérants inacceptable ; ils n'auraient pas dû tenir une réunion commune avec des professeurs tunisiens dans une affaire qui à ses yeux est essentiellement politique.

PIOLET a alors expliqué la position des coopérants, mais Mr. ZGHAL a répété la sienne.

- Au Lycée du KHE : Le lundi 17 février, les élèves protestent contre la mauvaise nourriture et décident une grève de la faim. Le mercredi 19, à la suite d'assurances d'amélioration données par l'administration, ils se rendent au réfectoire, mais trouvant la nourriture toujours mauvaise, refusent le repas.

Dans la nuit du mercredi à jeudi, des troubles ont lieu : le lycée est complètement saccagé. Il est alors entouré par les forces de l'ordre qui donnent finalement l'assaut.

Depuis lors le lycée est fermé.

Le Gouverneur et le Directeur de l'Enseignement Secondaire réunissent les enseignants, leur reprochent de mal encadrer les élèves et de diffuser un enseignement subversif.

De la discussion qui s'engage ensuite ressortent les points suivants :

- à l'origine des manifestations d'élèves, on trouve des insuffisances de gestion de l'administration, en particulier concernant la nourriture,
- le M.E.N., dans le contexte actuel, y voit cependant un mouvement à caractère politique, portant atteinte à la sécurité de l'Etat,
- Il semble, au Kaf surtout, qu'il y ait une certaine volonté d'en rejeter la responsabilité sur le corps professoral dans son ensemble, sur les coopérants en particulier.

Dans ces conditions, il paraît nécessaire d'envoyer au M.E.N. une délégation qui y présentera la position de l'A.P.F.T. et y déposera un texte que rédigera le C.D. à partir de diverses propositions (proposition adoptée à l'unanimité moins 1 abstention)

Il convient également de porter ces faits à la connaissance des syndicats nationaux, afin qu'ils en tirent l'enseignement.